



Contrat PAIN d'engagement solidaire
Du 28/09/2023 au 19/09/2024 (page 1/2)

Entre

Le producteur : LA FERME DES HIRONDELLES "EARL Ferme des hirondelles" 387 rue de l'Orme 91690 GUILLERVAL Téléphone : 06 07 98 13 65 SIRET : 828 390 583 000 15 M@il: contact@lafermedeshirondelles.fr Détail des pains sur : https://www.lafermedeshirondelles.fr	et	L'adhérent titulaire : NOM : Prénom : Adresse : Téléphone : M@il :
--	----	--

OBJET DU CONTRAT

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de pain au levain cuit au feu de bois en vue de soutenir le producteur.

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible sur <https://amap-idf.org/>)

Ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP à CHEVAL

L'agriculteur s'engage à : Produire du blé meunier en agriculture biologique ; moulin son blé avec un moulin à meule de pierre dit Astrié, utiliser du levain spontané, cuire au feu de bois

Engagements de l'adhérent : (LE CONTRAT PEUT ÊTRE SIGNÉ EN COURS D'ANNÉE). Soutenir le producteur dans sa démarche pour la période du contrat, certifier être à jour de sa cotisation à l'AMAP.

Passer sa commande en renvoyant son contrat rempli et les règlements associés en mentionnant dans le tableau ci-après ses précommandes, venir prendre sa commande aux distributions ou la faire récupérer par une personne de son choix.

Sacs en tissu : L'agriculteur fournit les sacs en tissu à la première livraison, ceux-ci sont à rapporter chaque semaine (tout sac non rapporté sera facturé à la fin du contrat (2 €/sac) La livraison de commandes hebdomadaires dont les dates de livraison et leur contenu sont précisés dans le tableau ci-dessous,

COMMANDES HEBDOMADAIRES DE PAIN (du 28/09/2023 au 04/07/2024) et (du 05/09/2024 au 19/09/2024)			SEMAINES PAIRES (19)		SEMAINES IMPAIRES (18) <u>2023</u>	
			2023 :40,42,44,46,48,50 2024 : 2,4,6,10,12,14,18, 20,22,24,26,36,38		: 39,41,43,45,47,49 2024 : 1,3,5,9,11,13,17, 21, 23,25,27,37	
			Quantité/semaine	Total	Quantité/semaine	Total
Nature (AB) T80	500g	3,00 €		- €		- €
Nature (grand) (AB) T80	1 kg	6,00 €		- €		- €
Complet (AB) T150	500g	3,00 €		- €		- €
Complet (grand)(AB) T150	1 kg	6,00 €		- €		- €
Sésame (graines)(AB)	450g	3,70 €		- €		- €
Sésame (grand) (graines) (AB)	1 kg	8,20 €		- €		- €
Chia (graines)(AB)100 % local	450g	3,70 €		- €		- €
Noix (AB)	450g	4,80 €		- €		- €
Maïs (AB) (graines) 100 % local	450g	3,70 €		- €		- €
Viking (AB)	450g	3,70 €		- €		- €
Petit épeautre (AB)	450g	4,80 €		- €		- €
Seigle (AB)	550g	3,70 €		- €		- €
3 chocolats	450g	4,80 €		- €		- €
L'écureuil (AB)	450g	4,80 €		- €		- €
Pain de mie (petit) (AB)	250g	2,00 €		- €		- €
Brioche nature (Moy)(AB)	250g	3,00 €		- €		- €
Brioche chocolat (Moy)(AB)	250g	3,25 €		- €		- €
Croissant (AB)	100g	1,30 €		- €		- €
Pain au chocolat (AB)	110g	1,50 €		- €		- €
			TOTAL	€	TOTAL	- €
			Semaines paires		Semaines impaires	
			TOTAL	€	TOTAL	- €
			X 19 =		X 18 =	
					TOTAL	- €
					paires + impaires	



**AMAP à CHEVAL
Bruyères le Châtel**

Référent contrat pain :
Philippe VANNIER
2 rue des vignes
91680 BRUYERES LE CHATEL
06 16 99 00 88

**Contrat PAIN d'engagement solidaire
Du 28/09/2023 au 19/09/2024 (page 2/2)**

Jours de distributions : tous les jeudi de 20h à 20h30
Ancien local des pompiers juste en face de la mairie - BLC

Je soussigné-e, **adhérent-e de l'AMAP à cheval** après avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur (<http://amapacheval.net>), souscrit un contrat « Pain » avec LA FERME DES HIRONDELLES (EARL ferme des hirondelles) et m'engage à :

- Prêcher sur la saison et pour chaque livraison hebdomadaire les quantités et les pains renseignés dans le tableau qui suit ;
- Etre solidaire des aléas exceptionnels de production et de livraison conformément à la Charte des Amap (disponible sur <http://amap-france.fr>) ;
- Venir prendre ma commande à chaque livraison ou à la faire récupérer par une personne de mon choix.

MODALITES DE PAIEMENT : Vous pouvez payer en 1, 3 fois. De préférence nous vous demandons d'établir le règlement par virement afin de faciliter le rapprochement bancaire :

Crédit Agricole - EARL des Hirondelles

IBAN FR76 1820 6000 8365 0393 6503 503

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP882

Virements / nombres/ 1 à 3	Dates :	Montant :
1		
2		
3		

En cas d'impossibilité de virement, par 1, 2, 4 chèques, tous les chèques sont libellés à l'ordre de l'**EARL DES HIRONDELLES**, tous datés de la date du jour de la signature du contrat et remis à la trésorière de l'AMAP le jour même en indiquant au dos la date d'encaissement souhaité.

Banque / Chèques / 1 à 4	Titulaire	n°	Montant :
1			
2			
3			
4			

Ce contrat instaure un partenariat avec les producteurs. Le souscripteur achète une partie de la production et contribue à préserver l'exploitation agricole. En contrepartie, les producteurs s'engagent sur la provenance exclusive des produits issus de leur exploitation et les méthodes de production biologiques de leurs produits,

Fait à : Bruyères Le Châtel

Noms et signatures
du consommateur
précédé de la mention
« lu et approuvé »

Le :

des producteurs
précédé de la mention
« lu et approuvé »